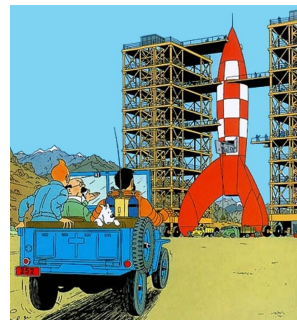


Transformation sociale : une fusée à trois étages

28 novembre 2011

L'objet de cette présentation est de raconter comment un gouvernement de gauche devrait procéder pour enclencher un programme de transformation sociale, articuler ses différents étages, et le protéger des mesures de rétorsion. Il ne doit pas être considéré comme un résumé exhaustif du programme du Front de Gauche, mais comme un exercice d'économie politique, combinant les exigences de viabilité économique et de légitimité politique. Il s'appuie sur sept principes et distingue trois étages dans la mise en œuvre du programme. Ces trois étages, ou chantiers, s'emboîtent mais ils sont distingués afin de prendre en compte les délais différents entre les mesures, la mise en place des conditions de leur viabilité, et leurs premiers résultats. Par exemple, l'augmentation du pouvoir d'achat relance immédiatement la demande, mais la reconstitution d'une offre domestique nécessitera plus de temps. Le succès des mesures d'urgence peut contribuer à consolider la suite, à la fois sur le plan financier (recettes nouvelles) et sur le plan politique (légitimité, mobilisation populaire). Cela peut donc permettre d'enclencher une dynamique. L'objectif de cette présentation est donc double : répondre aux objections sur la faisabilité du programme et montrer comment doivent se combiner les changements rapides et les mutations plus structurelles.



Sept principes

1. Rien n'est possible sans lever l'hypothèque de la dette
2. Rien n'est possible sans changer la répartition des revenus
3. La rupture est nécessaire et doit s'appuyer sur une légitimité acquise par des mesures immédiates
4. La rupture se heurtera à des mesures de rétorsion qu'il faut anticiper par des contre-mesures
5. Les mesures immédiates doivent enclencher la transition vers un autre modèle de développement
6. La rupture doit se faire au nom d'un projet de refondation de l'Europe
7. La légitimité du programme doit se renforcer par l'exercice de droits nouveaux

Premier étage : reprendre le contrôle

Entamer la rupture, asseoir la légitimité de l'expérience

1. Lever l'hypothèque de la dette

C'est la condition préalable : il faut absolument se soustraire aux pressions des marchés financiers. On peut instituer une obligation pour les banques de détenir un certain pourcentage de leurs actifs en titres de la dette publique et lancer un emprunt forcé auprès des grandes fortunes. Mais la principale mesure est que la Banque de France finance le déficit public (par « monétisation »). C'est une rupture unilatérale avec les règles du jeu européennes, mais, dans le contexte actuel, elle est doublement légitime. D'abord, ce ne sont pas les marchés financiers qui doivent dicter la politique des pays. Ensuite, la décision française ouvre le champ d'une renégociation globale des traités européens. En résumé, il faut tenir ce discours : « la BCE doit pouvoir financer les déficits publics nous le proposerons à l'ensemble des pays concernés et s'ils ne sont pas d'accord, la Banque de France le fera pour nous ».

2. Contrôler les capitaux

Les tentatives de saboter tout projet de transformation sociale rendent nécessaires des mesures préventives dont le premier objectif est d'éviter les fuites de capitaux par un contrôle strict des mouvements de capitaux (agrément public et/ou taxation des transactions) et par des mesures visant à dissuader l'exil fiscal. Dans le même temps les instruments spéculatifs (vente à terme sur titres publics, CDO, CDS, produits dérivés, etc.) doivent être interdits, ainsi que l'utilisation des paradis fiscaux.

3. Remettre les compteurs à zéro

Il faut abroger la totalité des lois, ordonnances et décrets qui ont eu pour effet de restreindre l'accès aux services publics, de dégrader la protection sociale et de porter atteinte au droit du travail.

En matière d'emploi, les premières mesures doivent réunifier la durée légale à 35 heures pour tous, réglementer strictement l'intérim et les CDD, durcir les conditions de recours aux heures supplémentaires (après suppression de la loi TEPA), permettre la conversion des temps partiel en temps plein et prendre des mesures spécifiques pour les jeunes. Développer les droits à la formation et les mises en formation. Droits nouveaux de moratoire sur les licenciements des entreprises, avec contre-propositions des CE et des délégués élus s'appuyant sur des droits de saisine du crédit bancaire (pôle public financier).

4. Réparer les dégâts de la crise

L'augmentation du SMIC et des minima sociaux et de tous les revenus sociaux (allocations familiales, allocation logement, retraite, etc.) vise à améliorer immédiatement la situation des catégories les plus touchées par la crise. SMIC et minima sociaux doivent être indexés sur la progression moyenne de la productivité du travail par tête.

Ces mesures doivent être couplées avec les dispositions sur le revenu maximum et la réforme fiscale. L'accès au crédit public avec des taux abaissés lorsque les investissements développent l'emploi, les salaires et les qualifications doit compenser l'effet de ces mesures sur les PME et amorcer la pompe. On obtient ainsi le soutien des classes populaires, on commence à infléchir la répartition des richesses, et on propose de généraliser ce principe par l'institution d'un salaire minimum européen exprimé en pourcentage du salaire médian et lui aussi indexé sur la progression de la productivité moyenne.

Deuxième étage : bifurquer

Enraciner le processus de transformation

1. Dégonfler la dette et approfondir la réforme fiscale

Moratoire et audit sur la dette en vue de sa restructuration ou annulation partielle. Appel à un plan européen de restructuration des dettes. Réforme fiscale : augmentation de l'ISF et de l'impôt sur les revenus du capital, taxation des revenus financiers des entreprises, modulation de l'impôt sur les sociétés et du taux des cotisations sociales patronales en fonction des objectifs d'emploi, de formation et de salaire de l'entreprise.

2. Encadrer la finance

La transformation sociale nécessite la mise en place d'un pôle public bancaire et financier, démocratisé et pratiquant un nouveau type de crédit. Il doit regrouper la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la banque postale, les banques mutualistes, le réseau des caisses d'épargne, le successeur de Dexia, de nouvelles nationalisations bancaires et des banques « mixtes » à partir des capitaux publics déjà injectés, avec des représentants de l'Etat dans les CA des institutions bancaires, munis d'un droit de veto sur les décisions importantes. Le pôle public bancaire et financier pourrait s'appuyer sur un fonds public à partir des fonds compensant actuellement les exonérations de cotisations sociales (qui seraient supprimées) pour une bonification sélective du crédit bancaire. Il contribuera aussi à la pression pour réorienter l'action de la BCE de refinancement du crédit aux entreprises pour une autre utilisation de l'euro. Cette création s'accompagnera de diverses mesures : refinancement conditionnel des banques ; séparation banques d'affaires/banques de dépôt ; réglementation bancaire ; taxe sur les transactions financières. Interdiction de l'utilisation des paradis fiscaux.

3. Redémarrer l'emploi

Emplois utiles *ex nihilo* dans le secteur public au sens large (services publics, collectivités territoriales, économie sociale et solidaire, associations, etc.). La santé, l'éducation et les transports peuvent être les premiers terrains de remobilisation publique.

Mesures pour l'emploi de jeunes, aller vers la réduction à 32 heures sans perte de salaire, avec droit de contrôle des salariés sur les embauches et la réorganisation du travail. Conférence sur l'emploi, les salaires et la formation.

4. Pour un nouveau statut du salarié

Il doit permettre une sécurisation accrue de l'emploi et des différents moments de la vie, en particulier garantir la sécurité des parcours dans l'emploi et la formation et assurer la continuité de revenu tout au long de la vie. La qualification du travail doit être reconnue dans les conventions collectives par une échelle des salaires.

Troisième étage : restructurer Amorcer un nouveau mode de développement

Ce nouveau mode de développement doit être fondé sur trois ensembles de principes : démarchandisation et extension des services publics, relocalisations et nouvelles coopérations internationales, planification écologique et nouvelle politique industrielle.

1. Extension du domaine public

Démarchandiser signifie que l'on répond aux besoins sociaux par l'extension de la protection sociale (déprivatisation de la santé, retour sur les « réformes » des retraites) et par le renforcement des services publics et leur extension : éducation, logement, petite enfance, dépendance, etc.

Cela signifie aussi la constitution de pôles publics dans les secteurs en charge de biens communs, outre les banques et les assurances : l'énergie, l'eau, les transports, l'information, la santé.

2. Vers une société du temps libre

Démarchandiser, c'est aussi utiliser la réduction du temps de travail comme outil pour aller vers un nouveau modèle de développement moins productiviste et plus émancipateur (nouveau plein emploi et nouvelle répartition des temps sociaux).

3. Plan d'investissements socialement et écologiquement utiles, nouvelle politique industrielle

Répondre aux besoins sociaux tout en créant des emplois passe par une planification sociale et écologique encadrant les activités industrielles et de services, et donc les dépenses de recherche et d'investissement.

C'est une nouvelle politique industrielle et de services qu'il s'agit d'engager. Un programme d'isolation des logements et de construction de nouveaux logements économes en énergie permet par exemple de répondre aux besoins sociaux et de relancer l'activité et l'emploi de manière compatible avec les contraintes environnementales. Le double objectif est de desserrer la contrainte extérieure et de contribuer à la relocalisation de la production, tout en s'inscrivant dans le processus de planification écologique.

4. Nouvelles coopérations internationales

Le Fonds européen de développement social et écologique doit contribuer au développement solidaire des services publics au plan national, à leur efficacité nouvelle avec de nouveaux pouvoirs des personnels et des usagers. Il doit permettre d'impulser la coopération entre services publics au plan national et européen, et de coordonner les politiques, notamment en matière de transports, d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De nouvelles coopérations internationales doivent être engagées, en particulier avec le Sud, l'Est et les pays émergents, conjuguant objectifs sociaux ambitieux et moyens financiers nouveaux (rôle international de la BCE, refonte du FMI, autre utilisation des DTS). Cela suppose la coopération mondiale des services publics pour la gestion et le développement des biens communs de l'humanité, et la mise en place d'institutions sociales et politiques ouvrant des droits nouveaux aux représentants des salariés et des populations.